

Avertissement de la deuxième édition

Citer ce document / Cite this document :

Avertissement de la deuxième édition . In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome I - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 1-2;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_1_1_1415

Fichier pdf généré le 02/05/2018

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Les *Archives parlementaires* se divisent en deux séries, l'une et l'autre en cours de publication.

Nous ne dirons rien de la seconde (1800-1860), sinon que, jusqu'en 1835, nous suppléons aussi à l'insuffisance du compte rendu officiel et que nous avons même encore à le compléter pendant la période comprise entre le 4 mai 1848 et le 2 décembre 1851, où il s'abstient de reproduire quantité de propositions de lois et d'amendements, régulièrement déposés, mais qui n'ont pas été lus en séance.

La première série, qui s'étend de 1787 à 1799, exige de très-grandes recherches. Pour trouver les documents (propositions, rapports et discours) imprimés à part, qu'il s'agit de placer à leur ordre, en tête, au milieu, ou sous forme d'annexes, à la suite des discussions, il faut recourir à des collections innombrables. La bibliothèque de la Chambre des députés en possède de très-importantes, entre autres celle dite de Portiez (*de l'Oise*), du nom de l'homme politique qui l'a formée, — laquelle ne renferme pas moins de 568 volumes in-octavo et de 46 volumes in-quarto. Mais il n'existe aucun recueil complet, pas même à la Bibliothèque nationale, où nous sommes loin de pouvoir toujours combler nos lacunes. Et quand la pièce tant cherchée est découverte, tout n'est pas fini : il faut souvent réparer une grave omission. Il faut trouver cette chose essentielle, la date, qui, dans ce grand travail de rénovation sociale, semble avoir paru une superfluité. Et parfois rien de plus ardu que la solution de ces problèmes chronologiques : il arrive qu'un orateur a traité plusieurs fois la même question, celle des assignats, par exemple. Or chacun de ses discours se trouve résumé en quelques lignes au *Moniteur*, et avec des répétitions forcées. Lequel choisir ? Impossible de prendre un parti, sans comparer les textes, sans les collationner avec le soin le plus scrupuleux, c'est-à-dire sans perdre un temps

considérable. Il arrive aussi quelquefois que l'auteur d'une proposition est désigné simplement par la majuscule N. Autre difficulté qu'on ne peut essayer de résoudre qu'en feuilletant les journaux ambiants et les mémoires des contemporains. Si nous insistons autant sur ce point, ce n'est que pour expliquer l'inévitable lenteur que nous mettons dans la publication de cette première série.

Les Cahiers des Etats généraux de 1789 s'offraient à nous comme la préface obligée des débats de l'Assemblée constituante. Ils n'avaient jusqu'alors paru que sous forme d'analyse. Nous les avons publiés intégralement (1), en les faisant précéder de l'*Avant-Propos* et de l'*Introduction* de Thuau-Granville, placés, en l'an IV, en tête du *Moniteur*. Cette introduction contient, outre des observations générales sur la constitution primitive de la France, un excellent historique des Etats généraux depuis 1302.

(1) Nous n'avons pu malheureusement nous les procurer tous. Nous joindrons au tome VI le peu qu'il nous sera permis d'ajouter à cette seconde édition. Nous donnerons en même temps la liste des cahiers qui ont été détruits ou se trouvent enfouis dans des archives provinciales, auxquelles nous les avons vainement demandés.

